

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 de RUE DE L'AVENIR et Conseil d'Administration Compte-rendu du 8 juin 2024

VC-site-19/06/2024



## Participant-e-s :

Michel Anceau (ADAV), Grégory Bartholomeus (Maire de Fort-Mardyck - CU Dunkerque), Vincent Chas, Anne De Beaumont (PAP-LS), Anne Faure, Christian Germain (EVAD), Abel Guggenheim, Frédéric Héran, Jean-François Hogu, Jean-Pierre Jonchère (VGP), Bernard Laizé (MDB), Dominique Levesque (Véloxigène-Amiens), Claude Lievens (ARC), Aïcha Ait Mhand, Denis Moreau, Maryvonne Noël (FCDE), Laurence Picado, Yannick Paillard (ADAV), Marie Prémartin, Pascal Riffonneau, Pierre Toulouse.

## Excusé-e-s, procurations et pouvoirs :

Mathieu Augé (FUB), Yvon Bellec, Raphaëlle Bergerot, Anne Botlan, Xavier Brisbois, Véronique Caignon (Pau à vélo), Jean-Paul Camberlin, Emmanuel Colin de Verdière, Maryvonne Dejeammes (RdA-GO), Clémentine Delval (Récréations urbaines), Thierry Eveno (Ville de Saint-Avé), Gilles Huguet (Piétons 67), Yves Jouanique et Yves Contassot (FNE Paris), Jean Labbé (Deux Pieds Deux Roues), Christian Machu (60MP), Dominique Delcroix (Ville de Maubeuge), Colette Olivero (Réagir-L'enfant et la rue), Claire Papy, Jérôme Petit (Roue-Libre), Nathalie Picquot (Ville de Villeneuve d'Ascq), Catherine Pilon (CVTCM), Thierry Paquot, Frédérique Prédali, Antoine Prieur, François Prochasson (RdA-GO), Martin Ray, Fanch Ruellan, David Sellin (CC37), René Vernay (Droits du Piéton 33), Philippe Zanolla (ADTC).

**Bienvenue à toutes et à tous, merci pour votre participation aux actions et projets associatifs de Rue de l'Avenir !**

## 0.1 10h00, présentation de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale par Anne Faure, Présidente.

L'AG se déroule en deux parties :

- Une première partie en matinée, réservée à des **interventions, échanges et présentations** en lien avec les activités de Rue de l'Avenir.
- Une seconde partie l'après-midi, consacrée aux **affaires administratives**, à l'**élection du nouveau Conseil d'Administration**, et aux questions diverses.

## 1.1 10h à 12h30 : Présentation et débat sur les différentes campagnes en cours et leurs déclinaisons :

### a) Point sur la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre ! »

Marie Prémartin présente l'avancement de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » et les différentes actions déjà réalisées ou en cours



### Une activité soutenue depuis l'AG de juin 2023

- **Conférence de presse du collectif le 18 septembre 2023 avec communiqué de presse et visio**
- **Gouvernance :**
  - des réunions de COPIL ( RdA, CVTCM, FUB, FNAUT, FNE) régulières :
    - tous les 3 mois, prochaine réunion le 24 juin
  - des réunions d'un GT interne RdA pour discuter des actions à mener et préparer les COPILS :
    - Prochaine réunion le 10 juin
- **Production et mise en ligne de nombreux documents :**
  - le manifeste, la liste des 10 mesures, les 5 fiches argumentaires, un Kit de communication (logo avec sa charte, flyer signature mail ... )
  - le compte - rendu du voyage en Bretagne,

### Nouvelles actions ou publications en cours

- **Création des petits déjeuners « ville apaisée »** , cible : les élus  
Avec des témoignages d'élus sur le créneau 8h30 9h30
  - Vitry le 12 mars
  - Saint Brieuc le 6 juin
- **Poursuite des « visites-apprenantes »** : cibles Élus, techniciens, associations,
  - le 5 avril à Chartres
  - les 17 et 18 octobre à Lille et Roubaix
- **Les 3ièmes rencontres « à pied, à vélo bien dans ma ville » les 18 et 19 septembre à Dijon** : en partenariat avec la maison des sciences de l'homme, sur le thème de la ville apaisée et des quartiers à vivre

### Où en sont les engagements ? :



- **57 collectivités de toutes tailles et 106 associations nationales ou locales, ont déjà rejoint cette grande dynamique !**

### Objectifs pour la suite 2024/2025 :

- **Poursuivre la dynamique d'adhésion des collectivités**
- **Constituer et animer un réseau des villes signataires du manifeste :**
  - en s'appuyant sur les résultats du questionnaire pour identifier les attentes des collectivités et les contributions possibles pour alimenter des visites et des petits dej visio, ...
- **De même, voir comment s'appuyer sur les associations locales et nationales signataires pour favoriser les dynamiques locales :**
  - Idée des réunions régionales ?

La réflexion est à poursuivre en lien avec les correspondants locaux et le collectif de la campagne

Découvrez la **fiche synthétique de présentation de la campagne** et d'accès à toutes les ressources :  
<https://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2024/06/PresentationCampagneVilleApaisée.pdf>

**Frédéric Héran** informe que l'Ademe réalise en 2024 un recueil de toutes les démarches ou formations existantes ou en projet, ayant pour objet un développement et une meilleure prise en compte de la Marche et du Vélo. L'action a été confiée au cabinet « Explorateur de mobilités – Julien de Labaca »

**Anne de Beaumont** indique qu'elle met en œuvre, avec Rue de l'Avenir et la FFR, une action visant à coordonner et appuyer tous les collectifs locaux qui agissent en faveur de la marche en ville et du vélo. 13 groupes locaux ont déjà été identifiés dans toutes les régions.

## b) Résultats du questionnaire de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre ! »

**Vincent Chas** expose les premiers résultats du questionnaire adressé en avril 2024 aux cinquante premières collectivités signataires du manifeste de la campagne auquel 17 collectivités ont répondu.

### Rappel de l'objet du questionnaire

- Ce questionnaire, réalisé et exploité par Rue de l'Avenir, est destiné à recueillir l'avis des **collectivités du réseau "Ville apaisée, quartiers à vivre"**, dont **chacune peut éventuellement être en capacité d'être une ressource** sur un, deux ou trois sujets se trouvant dans les thématiques traitées, **et peut également être en demande** sur des projets, initiatives ou réalisations concernant un, deux ou trois autres sujets.
- **Les collectivités du réseau "Ville apaisée, quartiers à vivre", échangent en réseau et deviennent des ressources pour les autres villes !**



### Les questions

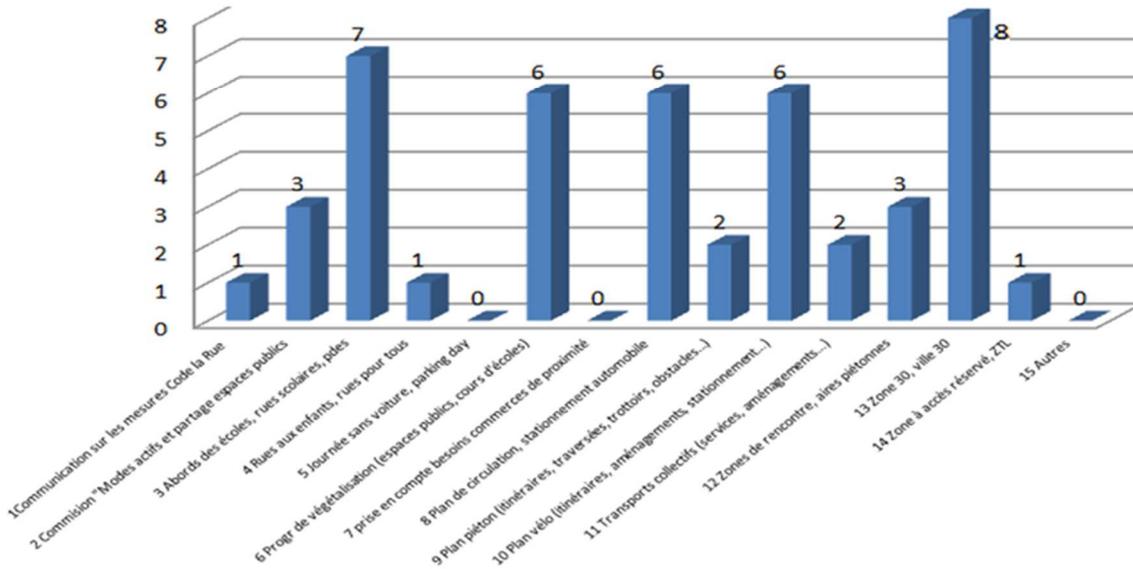
- **Trois questions** pour recueillir les avis des collectivités partenaires, développer la dynamique de cette campagne et favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences entre toutes les collectivités engagées.
  - Choisissez dans la liste ci-dessous 1 à 3 sujets pour lesquels vous estimez pouvoir être une **ressource** (Retours d'expériences, présentations, participation à visioconférence, visites...)
  - Que souhaiteriez-vous comme **accompagnement** pour appuyer cette campagne ?
  - Où en est votre collectivité ?**  
Notez le stade auquel en est votre collectivité quant aux 10 mesures du Manifeste : « non abordé / intéressé / amorcé / avancé / bien avancé »

### Les répondants

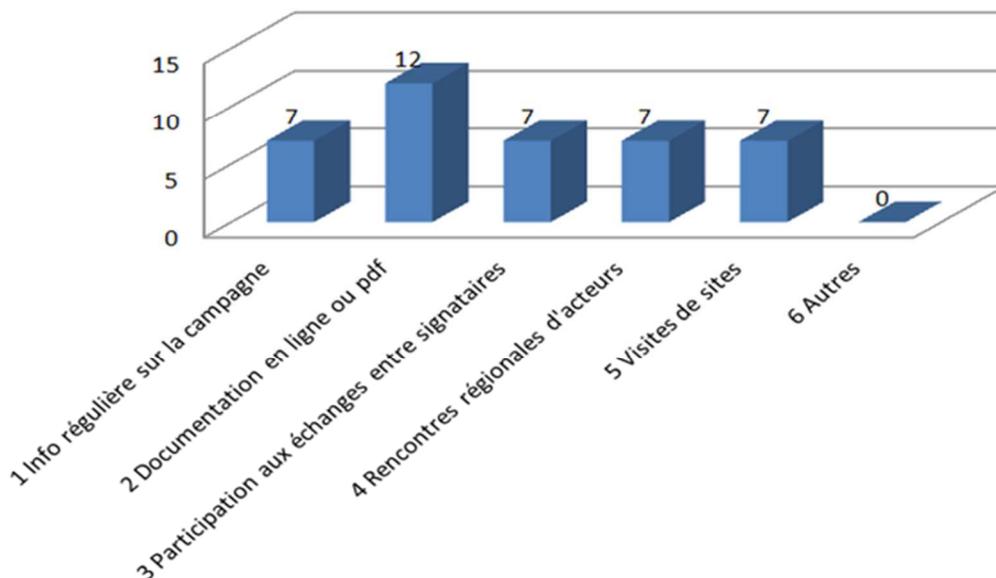
17 collectivités  
au 2 mai 2024 :

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS  
BÈGLES  
BORDEAUX  
CHARTRES  
DIJON  
GRENOBLE  
LE-BOURGET-DU-LAC  
LE RELECQ-KERHUON  
LORIENT  
LORMONT  
MAGNY-LES-HAMEAUX  
NANTES MÉTROPOLE  
PONT DE L'ARCHE  
SCEAUX  
STRASBOURG  
TOURS  
VILLENEUVE D'ASCQ

Question 1 **Choisissez dans la liste ci-dessous 1 à 3 sujets pour lesquels vous estimez pouvoir être une ressource (Retours d'expériences, présentations, participation à visioconférence, visites...)**



Question 2 **Que souhaiteriez-vous comme accompagnement pour appuyer cette campagne ?**



Question 3 **Où en est votre collectivité ? Notez le stade auquel en est votre collectivité quant aux 10 mesures du Manifeste : " non abordé / intéressé / amorcé / avancé / bien avancé**

**Vincent Chas** rappelle que les éléments reçus de la part des différentes collectivités ayant répondu à ce questionnaire permettront de définir précisément les prochaines actions envisagées dans le cadre de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » :

- Les thèmes spécifiques des prochains « Petits-déjeuners des villes apaisées » où les élus parlent de leurs expériences locales.
- Les sites des futures « Rencontres et visites apprenantes », telles que celles déjà réalisées à Vitré, Saint-Brieuc, Rennes, Chartres, ou prévues à Lille et Roubaix.

- Les dossiers de ressources à mettre à disposition en ligne, pour répondre aux attentes du « Réseau de collectivités des Villes apaisées ».

**Aïcha Ait Mhand** suggère de définir, lors de prochaines enquêtes, quelques exemples d'indicateurs permettant à chaque collectivité d'évaluer plus précisément son état d'avancement par rapport aux 10 mesures du manifeste.

**Marie Prémartin** indique par ailleurs que la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre », a été fortement appréciée par l'Ademe en 2023 puisque celle-ci a publié début 2024 un premier appel à projets destiné à soutenir les collectivités qui s'engagent sur les 10 mesures du manifeste.

Six candidatures de collectivités ont déjà été reçues pour cet AAP et d'autres le seront dans les prochaines semaines.

L'Ademe a en effet pris en compte la nécessité de réduire la place de la voiture en ville pour participer aux objectifs de réduction énergétique et de transition écologique ; elle soutient les objectifs de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » et en a repris les messages dans son AAP.

**Claude Lievens** indique que les villes reçoivent en effet cet AAP Ville apaisée, quartiers à vivre de l'Ademe, mais qu'elles pourraient être demandeuses d'aide pour pouvoir y répondre au mieux.

**Laurence Picado** a l'expérience d'avoir été sollicitée par l'Ademe pour soutenir la diffusion d'un AAP Marche auprès des collectivités, mais sans que l'Ademe accepte de mobiliser un budget spécifique à ce sujet.

Elle suggère que Rue de l'Avenir puisse envisager d'organiser un webinaire d'aide aux collectivités qui souhaiteraient répondre aux AAP, avec au préalable une convention financière de partenariat avec l'Ademe.

### c) Les cohabitations dans l'espace public

**Pascal Riffonneau** présente l'avancement de la préparation des **10 capsules vidéo réalisées sur le thème « Cohabitations dans l'espace public et changements de comportement »**.

” VILLES APAISÉES, QUARTIERS À VIVRE ! ”

**De nouveaux outils de promotion !**  
à découvrir et à relayer, de septembre à décembre 2024



« À pied, à vélo, en auto, pour une ville apaisée »

**Une série vidéo en 10 épisodes**  
avec Adèle et Antoine dans les rôles de Noémie et Dimitri

N°1 : J'm garais à l'arrache

N°2 : j'étais le roi de la rue

N° 3 : Trottoirs et trottinettes

N° 4 : cycliste pied à terre / .....

N° 5 : chantier, attention piétons, cyclistes !

N°6 : on y va à vélo

N° 7 : À vélo, je dépasse les autos

N°8 : rues scolaires, rues à vivre

N°9 : zen en zone apaisée

N°10 : Adèle et Antoine ...comédiens

### Le constat :

- dans nos villes et villages, une augmentation significative des conflits entre piétons, cyclistes, trottinettistes, conducteurs d'engins de déplacement personnels, automobilistes..., et des secteurs où la circulation des vélos est parfois désormais interdite !

### Notre ambition :

- agir sur les comportements
- délivrer un message sur le savoir cohabiter, le vivre ensemble, le partage de l'espace public
- rappeler les règles de bonne conduite, de bienveillance et de vigilance, qu'il convient d'adopter

### Notre projet :

- une campagne de communication « tous publics » sur les réseaux sociaux, sous forme d'une dizaine de capsules vidéo d'une à deux minutes faisant prendre conscience, de façon imagée et humoristique, des situations conflictuelles sur ces problématiques de cohabitation ; qu'elles soient liées aux aménagements ou aux comportements,...
- à compter de début septembre il vous sera possible **d'être l'un des RELAYEURS\* de cette campagne**

**et de LIKER, COMMENTER, PARTAGER....  
sans modération sur vos réseaux sociaux ...**

*\*RELAYEURS : tous ceux qui veulent bien nous aider, les partenaires et accompagnateurs de la campagne " Ville apaisée, quartiers à vivre ", les membres de l'association, les abonnés au bulletin de Rue de l'Avenir*

Deux de ces premières vidéos sont visionnées en séance.

Plusieurs remarques sont formulées sur le fait que les vidéos ne montrent pas explicitement de situations réelles, éventuellement problématiques ou au contraire à valoriser.

**Pascal Riffonneau** précise qu'il s'agit d'un choix volontaire fait avec **Xavier Brisbois**, sociologue spécialiste des changements de comportement, lors de l'élaboration des différents scénarios.

L'objectif est que ces vidéos soient non « techniques » et puissent toucher un public nouveau ainsi que de jeunes usagers non spécialistes des problématiques de gestion ou d'aménagement urbain. Par ailleurs, les vues d'un aménagement de qualité mais coûteux pourraient décourager les bonnes volontés.

Les supports de diffusion correspondent à l'ensemble des réseaux sociaux et les vidéos sont construites sur un format de type TikTok.

**Le plan de diffusion est actuellement en cours de finalisation pour que les premières vidéos soient visibles à partir de septembre.**

Suggestion est faite concernant la possibilité d'ajouter éventuellement des sous-titres.

## Brochure « À pied, à vélo, mieux se comprendre – pour une cohabitation vigilante et bienveillante » (Rue de l'Avenir - ADAV)

**Christian Germain** présente l'état d'avancement de cette brochure réalisée en partenariat entre Rue de l'Avenir et l'ADAV.

Il rappelle les objectifs et limites de ce document destiné à promouvoir « **une nouvelle civilité urbaine** » :

*La multiplication des engins de déplacement personnel, motorisés (EDPM) ou non, et le développement de l'usage du vélo ont entraîné des incidents et des conflits avec, en particulier, les piétons (même si ces conflits ne génèrent que très rarement d'accidents graves). Ils éprouvent un sentiment d'insécurité compte tenu de la proximité dans l'espace public vécue au quotidien avec ces autres usagers.*

*Cela a provoqué un grand désordre. Des mesures réglementaires sont progressivement intervenues et, dans un contexte encore souvent difficile, il apparaît utile que se développe une relation fondée sur la civilité (en complément d'un effort de communication des pouvoirs publics locaux sur les droits et **obligations** de chaque usager).*

*L'objectif de ce document est de **favoriser la compréhension** des comportements des uns et des autres et ainsi conduire à plus de respect, **plus de bienveillance** et, in fine, à ce que chacun se sente plus en sécurité.*

*Le propos s'adresse aux **piétons**, aux **cyclistes** (ou **conducteurs d'EDPM**), il peut aussi intéresser les intervenants dans le cadre de l'apprentissage du vélo, ou de toute opération de sensibilisation à la sécurité routière, notamment celles destinées aux jeunes.*

*Nous sommes bien convaincus que les problèmes de cohabitation entre piétons et cyclistes résultent souvent de problèmes de cohabitation entre ces deux modes et l'automobile : nombreuses en effet sont les collectivités qui, par le passé – un peu moins maintenant heureusement –, ont fait le choix d'accorder un peu de place aux vélos en ne touchant pas à la place accordée à la circulation automobile, confinant ainsi piétons et cyclistes dans des espaces restreints et souvent contigus.*

*Notre but est donc de donner des clés pour que tout se passe au mieux entre piétons et cyclistes même en présence d'aménagements mal conçus, autrement dit, sans attendre un monde meilleur, apprenons à partager l'espace public.*

L'esquisse du document (encore provisoire) est présentée en séance, à travers quelques exemples des différentes situations de cohabitation, illustrées de façon graphique :

**Cohabiter dans une rue « normale », à proximité d'une piste cyclable, dans une zone de rencontre, dans une aire piétonne, sur une voie verte, sur un trottoir, sur un « espace indéfini »...**

## Cohabiter dans une zone de rencontre



La zone de rencontre est un espace dédié à la circulation de tous les usagers. Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et sont prioritaires sur tous les véhicules, c'est pourquoi la vitesse y est limitée à 20km/h.

### VIGILANCE

Si je circule sur la chaussée, je dois plutôt le faire sur le côté gauche afin de ne pas être surpris dans mon dos par un vélo ou autre véhicule. Lorsque je m'apprête à traverser et même si je suis prioritaire, je veille à regarder des deux côtés avant de m'engager.

A vélo ou avec un EDPM, je peux facilement atteindre ou dépasser la vitesse maximale de 20 km/h. Chacun doit adapter sa vitesse au contexte, donc souvent rouler en deçà de la limite afin de permettre un arrêt quasiment sur place, pour faire face à tout comportement brusque d'un piéton.

Je dois redoubler de vigilance face aux masques de visibilité lors des traversées de piétons, particulièrement des enfants.

Je roule sur la chaussée avec les autres véhicules, même en l'absence de trottoirs matérialisés et laisse un espace de 1 m lorsque je croise un piéton.

### BIENVEILLANCE

Piéton, je peux renoncer à ma priorité en laissant passer un cycliste pour ne pas l'obliger à un arrêt « pénalisant », particulièrement dans une rue en montée.

J'évite de stationner mon vélo ou EDPM le long des façades qui, en absence de « vrais » trottoirs avec bordures, peuvent servir de repère aux personnes malvoyantes se guidant avec une canne.

Je ne suis pas agressif vis-à-vis d'un piéton qui s'engagerait brusquement sur la chaussée pour y circuler, mais j'adopte une vitesse permettant d'anticiper ce type de comportement et réagis avec calme.



## Cohabiter dans une aire piétonne



L'aire piétonne est un espace réservé à la circulation des piétons. Sauf exception signalée, les vélos, les EDPM sont autorisés à y circuler, à l'allure du pas et sans gêner les piétons.

### VIGILANCE

Les vélos ou les EDPM sont silencieux et peuvent circuler dans les deux sens ! Jeter un œil derrière soi avant de changer de trajectoire peut être utile.

Si je vois un panneau « interdit aux cycles » à l'entrée, alors je mets pied à terre. Sinon je peux rouler dans l'aire piétonne, mais je dois maîtriser mon allure et rouler à la « vitesse du pas » (5 km/h environ). Cela me permettra d'anticiper tout comportement brusque d'un piéton.

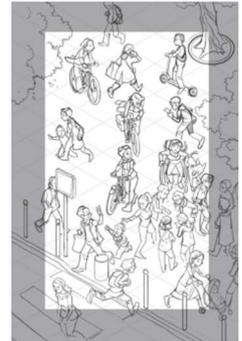
Naturellement, je ne roule pas trop près des piétons, je laisse un mètre d'écart et ne coupe pas leur trajectoire.

Si le flux de piétons ne me permet pas d'appliquer ces principes de précaution et de sécurité, alors je dois marcher à côté de mon vélo (ou EDPM).

### BIENVEILLANCE

Une aire piétonne étant le domaine du piéton et les autres usagers y étant seulement tolérés, la bienveillance n'est attendue que de ces autres usagers vis-à-vis du piéton !

Cet espace étant le domaine du piéton, je ne dois jamais le surprendre, certaines personnes fragiles peuvent être sensibles à la crainte d'être bousculés. Je garde en tête qu'un piéton déambulant a rarement une trajectoire linéaire et clairement définie, il peut changer de direction rapidement selon ses envies ou son environnement. J'utilise la sonnette seulement en cas de danger immédiat.



## Cohabiter sur un trottoir

Le trottoir est la partie de la voirie réservée à la circulation et à l'usage des piétons et assimilés (rollers, trottinettes non motorisées, etc.). Le trottoir est physiquement séparé de la chaussée afin d'être repérable et détectable par tous les usagers. Il assure la continuité de la chaîne d'accessibilité.

### VIGILANCE

Je reste vigilant vis-à-vis des cyclistes qui peuvent accéder à un parking aménagé ou en sortir et vis-à-vis des skates, rollers ou trottinette susceptibles de surgir rapidement.

Si je circule sur le trottoir en skate, roller ou trottinette, je le fais prudemment et veille à ne pas gêner les autres piétons.

Si j'ai moins de 8 ans, je peux rouler sur le trottoir mais à l'allure du pas et sans occasionner de gêne aux piétons. Les adultes à vélo qui m'accompagnent doivent circuler sur la chaussée.

### BIENVEILLANCE

Je peux veiller à ne pas perturber la trajectoire d'un enfant à vélo.

Sur le trottoir, je peux marcher avec mon vélo à la main ou le stationner, mais dans les deux cas, je le fais avec précaution pour ne pas nuire au confort et à la sécurité du déplacement des autres piétons, notamment les plus vulnérables, enfants, seniors, personnes malvoyantes, etc.



## Cohabiter à proximité d'une piste cyclable

Une piste cyclable est un espace réservé à la circulation des cycles et EDPM. En ville, cet espace peut être très proche du trottoir voire sur celui-ci.

### VIGILANCE

Je ne dois pas marcher sur une piste cyclable, sauf si je ne dispose pas d'espace dédié praticable. Lorsque je m'engage pour traverser la piste, je n'oublie pas que certains cycles peuvent être rapides et je regarde des deux côtés, même si la piste est unidirectionnelle.

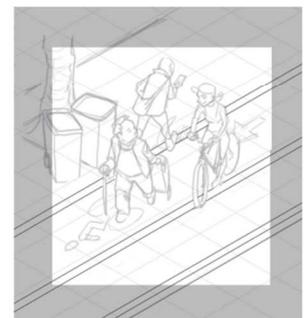


Je laisse la priorité au piéton qui manifeste son intention de traverser la piste ou qui s'y engage régulièrement. Je ne frôle pas un piéton amené à marcher sur la piste, j'utilise ma sonnette. Lorsque la piste longe des immeubles, des magasins, j'anticipe la survenue de piétons inattentifs.

### BIENVEILLANCE

En l'absence d'un flux important de vélos ou d'EDPM, lorsque je veux traverser la piste, je peux ne pas obliger un cycliste à ralentir ou s'arrêter pour me céder le passage.

Un piéton inattentif, ou malvoyant, peut se retrouver à marcher sur la piste, il peut s'engager imprudemment dans sa traversée, dans ces cas je réagis par un simple coup de sonnette et m'assure d'avoir été entendu.



Anne Faure indique que cette brochure est réalisée en lien, d'une part avec les 10 capsules vidéos exposées auparavant, et d'autre part avec le groupe de travail inter associatif sur les cohabitations cyclistes et piétons, mis en place par Rue de l'Avenir avec la participation de la FUB, de 60 Millions de Piétons et de la Ligue Contre la Violence Routière.

L'objectif est de diffuser cette brochure à l'occasion des journées « À pied, à vélo, bien dans ma ville » prévues à Dijon les 18 et 19 septembre 2024, ainsi qu'au cours de la Semaine de la mobilité à partir du 16 septembre.

**Claude Lievens** souligne que certaines collectivités peuvent s'engager avec bonne volonté dans la mise en œuvre de mesures d'aménagement de type Code de la Rue, mais sont parfois mises en difficulté dans les domaines de **la conduite du changement** relative aux usages des espaces publics.

**Yannick Paillard** souligne à ce sujet que l'expérience de l'ADAV dans les Hauts de France indique que la participation des associations d'usagers, de quartiers, ou de parents d'élèves est indispensable pour essayer d'obtenir des évolutions comportementales positives dans l'espace public.

**Denis Moreau** indique que de nombreuses associations en France, mais également en Suisse, en Belgique et dans les pays proches, mettent actuellement au premier plan de leur travail le sujet des cohabitations entre cyclistes et piétons.

Il suggère qu'à partir des capsules vidéo ou de la brochure présentée par Christian Germain, des **réunions au niveau local** puissent être mises en place par les **Correspondants de Rue de l'Avenir**, pour démultiplier ces réflexions, en liaison avec les collectivités et les partenaires associatifs.

**Anne de Beaumont** indique que des démarches de ce type sont en préparation à St Etienne pour la rentrée, dans le cadre de la Semaine de la Mobilité.

**Claude Lievens** informe que, en matière d'information et de prévention, le flyer «Libérons les trottoirs» réalisée par l'association «ARC Rambouillet» est disponible si besoin (libre de droits).

Il précise que poser un document sur un véhicule est autorisé à condition qu'il ne soit pas publicitaire.



**Dominique Levesque** pense que, pour Rue de l'Avenir, participer à impulser des changements de comportement, est bien l'une des missions où l'association apporte une valeur spécifique.

**Grégory Bartholomeus** fait part des actions réalisées depuis 2022 dans la commune de Fort-Mardyck, dont il est Maire (CU de Dunkerque), pour sensibiliser les habitants à la gêne causée par le stationnement sur trottoir, sous forme de flyers diffusés aux habitants et sur les véhicules.

Les premiers résultats commencent à être perceptibles, mais nécessitent de déployer beaucoup de pédagogie et de persévérance sur la durée, face à l'agressivité des récalcitrants.

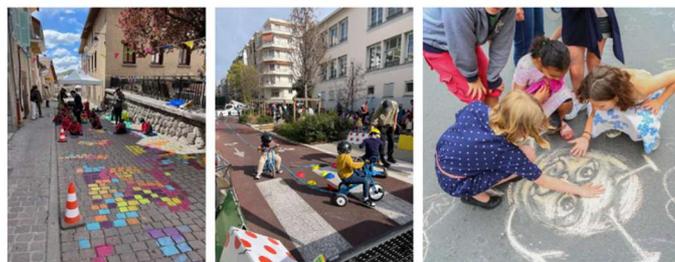
**Denis Moreau** souligne qu'il est d'ailleurs trop peu connu du public que les représentants locaux (Élus ou services) soient régulièrement sujet à des menaces et attaques récurrentes, lorsqu'ils souhaitent s'engager vers des mesures de ville apaisée ; des articles à ce sujet pourraient utilement être publiés dans la presse nationale (La Gazette des communes...).

## d) Place de l'enfant dans la ville : Appel à Projet RAE, rencontres de Rouen...

Denis Moreau présente le bilan et les perspectives concernant la « Place de l'enfant dans la ville » :

- Organisation des Rues aux Enfants, rues pour tous
- Les événements 2023-2024
- L'essor des initiatives
- Les tendances et enjeux à court terme

### LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE



### Rues aux enfants, rues pour tous : une nouvelle organisation

Le processus de régionalisation de l'action *Rues aux enfants, rues pour tous* est bien avancé. Cependant certaines régions ne bénéficient pas encore de l'organisation d'un groupe d'appui : Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Pays de Loire, Paca, Corse et les territoires ultramarins.

Un **groupe de suivi des Rues aux enfants** (constitué de 7 membres de l'association et 2 prestataires – bénévoles) se substitue à l'instance régionale : Yvon Bellec, Jean-Pierre Fèvre, Jean Labbé, Denis Moreau, Frédérique Prédali, Pascal Riffonneau, Philippe Zanolli, Raphaëlle Bergerot, Carole Dépit. Il lance et diffuse les appels à initiatives,

- étudie les dossiers de candidature, les présente au comité de validation « autres régions », et accompagnent les porteurs de projets,
- coordonne l'ensemble des activités régionales de façon à en assurer la cohérence, dans le respect de la charte de 2017,
- assure la mise à jour des activités sur le site wiki dédié.

### Evènements organisés sur la mobilité et place des enfants

- 14 mars 2023 : « **Les rues scolaires à Paris** » présentées par Nicolas Vignot (DVD – Ville de Paris) au groupe de travail Place de l'Enfant dans la ville de Rue de l'Avenir
- 28 septembre 2023 : « **Mobilités durables et partage de l'espace public dans les quartiers en politique de la ville** », webinaire (1<sup>e</sup> partie) mobilisant 40 participants (Rue de l'Avenir / CREM / IREV)
- 7 décembre 2023 : « **Abords et chemins de l'école, vers un apaisement du quartier ?** », webinaire « Une Voirie pour Tous » sur une journée réunissant 350 participants (Rue de l'Avenir / CEREMA)
- 23 janvier 2024 : 2<sup>e</sup> partie du webinaire « **Mobilités durables et partage de l'espace public dans les quartiers en politique de la ville** », destiné aux acteurs et chefs de projets des Hauts-de-France (Rue de l'Avenir / CREM / IREV)
- 27 mars 2024 : journée « **Place aux enfants dans l'espace public** » à Rouen, concernant la région normande (Rue de l'Avenir / Agence Normande Développement Durable – Biodiversité, Métropole Rouen Normandie, Cerema Normandie-Centre)

## Essor des initiatives

- Depuis 2015 : 4 appels à projets nationaux (2015, 2017, 2019, 2021) et 2 dates de dépôt pour les appels régionaux à partir de 2022 :

Le nombre total est de **205 candidatures reçues en 4 ans** (2016-2022) : **154 projets réalisés** en septembre 2022 dont 49 dans des sites politique de la ville

- Appels à projets en juin et décembre 2023 :

**80 Rues aux enfants réalisées au cours de l'année 2023** : 52 à la suite des appels régionaux à initiatives et 28 rééditions.

**+ 50 initiatives inscrites pour 2024**

- Appels à projets en juin et décembre 2024

## Financement demandé :

- ANCT Convention pluriannuelle 2024 2026  
15 000/17 500/20 000 DJEPVA (EN) 15 000



## Tendances

**Contexte d'essor du concept de « Ville à hauteur d'enfants » (surtout pour la communication)**

**L'appropriation par les métropoles françaises (Nantes, Bordeaux, Lyon, Paris, Grenoble...) du dispositif de rues scolaires** (fermeture temporaire ou piétonnisation)

**Développement de dossiers déposés provenant soit de :**

- **Villages et petites villes** qui souhaitent faire revivre leur bourg en misant sur les enfants, avec un recul de l'espace réservé à la voiture,
- **Quartiers sociaux en métropole et Outre-Mer** qui souhaitent divertir et sensibiliser aux enjeux de développement durable les plus jeunes et les adolescents.

**De plus en plus d'initiatives combinées, la RAE devenant le moment de rassemblement et de fête** (rue scolaire + chantier participatif + rue aux enfants, ou terrain d'aventure + RAE, ou classes dehors + RAE)

## Enjeux à court terme

**Organiser un réseau national d'échanges de bonnes pratiques**

**Élargir les sources de financement**

**Trouver un positionnement** parmi les multiples initiatives lancées qui concernent les écoles et les enfants (et peu les adolescents) :

- parvis, cour, cheminements,
- rues fermées à la circulation : « rues scolaires »
- Classe dehors
- Terrain d'aventure...

**Fêter les 10 ans de l'appel à initiatives en 2025 (événement à définir)**



Ainsi que le suggère **Yannick Paillard, Denis Moreau** souligne qu'il souhaiterait associer dans la démarche des Rues aux Enfants, les villes « Amies des enfants » ainsi que les villes « Amies des aînés ».

**Anne Faure** indique également que Rue de l'Avenir est associée en 2023 et 2024 par l'ADEME au projet de publication « Faire la taille : La ville à hauteur d'enfant ».

**Marie Prémartin** souligne que le sujet de « L'Enfant dans la ville » permet de déployer efficacement des actions de ville apaisée, progressivement étendues depuis l'école (Rues scolaires) vers le quartier (Plan de circulation) puis l'ensemble de la ville (Ville apaisée...).

**Denis Moreau** informe qu'une convention pluriannuelle sur 3 ans a été demandée à l'ANCT et permet de pérenniser les programmes d'actions de Rue de l'Avenir sur le thème des Rues aux Enfants.

## e) Marche et Piétons

**Anne Faure** présente les actions principales menées dans le domaine de la Marche et des piétons :

- Les Rencontres nationales de la Marche en ville, à Reims en novembre 2023,
- Le Baromètre 2023 des villes et villages marchables,
- Les études sur les retombées économiques de la Marche, débutées en 2023 et qui se poursuivent en 2024,
- Le Groupe de Travail inter associatif sur les cohabitations piétons / cyclistes.

### Les Rencontres nationales de la Marche en Ville – Reims novembre 2023



### Le Baromètre des villes et villages marchables

**Le collectif Place aux Piétons** a été créé par Rue de l'Avenir la FF Randonnée et de 60 Millions de Piétons en 2019, rejoints par le CVTCM.

Rue de l'Avenir a participé activement à la mise en place des deux **Baromètre de villes marchables** en 2021 et 2023 et à l'organisation des **jours de restitution** à Marseille en 2021 et à Reims en novembre 2023.

Les activités de l'association en 2023 ont, à ce titre, concerné la diffusion du questionnaire du Baromètre, **l'exploitation des résultats par Vincent CHAS**, délégué général de Rue de l'Avenir, la programmation des journées de Reims.

Rue de l'Avenir a modéré un des quatre ateliers dont le thème était : **Pour une ville vivante, des flux piétons pour la ville active.**

Les journées de Reims ont réuni le monde de la marche et l'ambiance conviviale a montré l'émergence d'une communauté qui se met en place (180 participants et 900 connexions)

**Anne Faure** souligne que le Baromètre des villes marchables (42 400 questionnaires exploités) et les Rencontres nationales de la Marche en ville (180 participants + 900 connexions), ont été déterminants pour que la Marche commence enfin à être prise en compte au niveau national en 2023, en particulier dans le cadre du nouveau Plan Vélo et Marche.

L'objectif porté par le collectif Place Aux Piétons, est que les politiques et moyens mis en place permettent d'atteindre une part modale Marche de 30% en 2030.

Place aux piétons ne prévoit pas de Baromètre des villes et villages marchables en 2025 car les données acquises en 2021 et 2023 sont déjà très nombreuses et stables.

Les prochaines Rencontres nationales de la Marche en ville seront organisées en 2025.

### Les retombées économiques de la marche

En 2023, une nouvelle initiative en faveur de la marche a été lancée. Il semblait clair que, outre la faible visibilité des acteurs de la marche, ce mode était pénalisé par le manque de compréhension des **mécanismes économiques** qu'il sous-tendait.

Dans le cadre de son groupe de travail, Rue de l'Avenir a donc organisé un séminaire, en visioconférence, de **six séances thématiques**, avec pour chacune d'elles l'introduction d'un expert.

Un **premier rapport** a été produit durant l'été 2023 et diffusé au GT pour avis. Un **second rapport** a été rédigé fin 2023 pour prendre en compte une vingtaine de remarques envoyées par les participants, au nombre d'une cinquantaine. Ces rapports ont un **caractère exploratoire**.

Il est nécessaire de pousser plus loin la réflexion et notamment de monétariser les différentes retombées économiques inventoriées. L'ADEME a accepté de financer la suite de l'étude et missionné le BEALETEC qui rendra sa copie en fin d'année 2024.

**Anne Faure** précise que l'intérêt de cette étude est de faire reconnaître la Marche en tant que facteur économique d'intérêt pour différents secteurs d'activités, ainsi que pour les finances publiques.

**Anne de Beaumont** souligne également que l'impact de la Marche est très bénéfique pour la santé.

**Frédéric Héran** indique que l'impact positif en matière de santé publique est valorisé dans l'étude sur les retombées économiques de la Marche, en tant que l'un des bénéfices sociétaux les plus importants.

Il cite les différents aspects et impacts économiques de la Marche qui feront l'objet d'études complémentaires et de bilans sociaux-économiques détaillés en 2024 :

#### LES PRINCIPAUX POINTS ABORDES PAR L'ETUDE

##### Le retour de la marche en ville (*aspects socio-économiques*)

- La marche est la première des mobilités
- Une accessibilité accrue
- Des dépenses de transport réduites
- Une aide au fonctionnement des transports collectifs
- Des externalités réduites, presque inexistantes
- Une grande économie d'espace pour d'autres usages
- D'importants bénéfices pour la santé et la lutte contre la sédentarité
- Une augmentation des relations sociales
- Un soutien à l'activité commerciale, l'entreprise et l'emploi

##### Des flux financiers ignorés (*recensement des principales pistes de travail*)

- La marche représente des marchés importants
- Des retombées économiques nombreuses, mal connues, peu valorisées

**Denis Moreau**, dans un autre ordre de préoccupation, souhaiterait que sur les aspects économiques concernant les espaces publics, puissent également être appréciées les différentes modalités de gestion et qu'elles fassent l'objet d'attention de la part de Rue de l'Avenir : en effet, les délégations de gestion conclues dans certaines villes ou quartiers, dont le contenu est difficile à connaître par les citoyens, sont susceptibles de privatiser les espaces publics et de leur faire perdre leur caractère de « bien commun ».

**Claude Lievens** attire l'attention à ce sujet sur un usage privatif de l'espace public actuellement en cours de développement, le « **yolocharging** », ou comment recharger son véhicule électrique depuis son domicile, en faisant passer un câble de recharge directement sur le trottoir, ce câble étant de nature à compromettre la commodité de passage des piétons.



Photo ARC Rambouillet

## 2.1 De 14h00 à 16h00, seconde partie consacrée aux affaires administratives :

L'ensemble des documents présentant l'activité de l'Association et ses bilans, **ont été mis à disposition préalablement à l'AG, par téléchargement à l'adresse suivante :**

[L'Assemblée Générale de Rue de l'avenir - Rue de l'Avenir \(ruedelavenir.com\)](http://ruedelavenir.com)

Ces documents sont projetés et commentés en séance.

### a) **Approbation du compte-rendu de l'AG 2023 de Rue de l'Avenir.**

Oui : unanimité                      Non : 0                      Abstention : 0                      Approuvé.

### b) **Approbation du rapport moral et d'activité 2023.**

Oui : unanimité                      Non : 0                      Abstention : 0                      Approuvé.

### c) **Approbation des rapport et documents financiers.**

**Anne Faure** présente les **comptes et analyses budgétaires**, dont le détail a été communiqué avant l'AG et dont les documents sont présentés en détail.

L'exercice 2023 se caractérise par des recettes totales de 74 691,20€ (recettes et subventions) + 1 097,75€ (revenus d'épargne), et des dépenses de 80 717,15€.

Le résultat légèrement négatif de – 4 928,20€ est absorbé par la trésorerie disponible sur le Livret A de l'association.

Les perspectives financières de 2024 et 2025 risquent d'être relativement serrées car certaines administrations ont des perspectives de stagnation des crédits de subvention.

L'augmentation des rentrées de cotisations, l'obtention de financement ADEME et les perspectives positives espérées avec la DSR et l'ANCT devraient permettre toutefois de couvrir les besoins de budget 2024.

Denis Moreau pense cependant qu'il serait nécessaire de rechercher de nouveaux financements, par exemple sous la forme de sponsors motivés par les actions envisagées par l'association.

**Approbation des rapports et documents financiers :**

Oui : unanimité                      Non : 0                      Abstention : 0                      Approuvé.

**d) Quitus au trésorier**

Oui : unanimité                      Non : 0                      Abstention : 0                      Approuvé.

**e) Vote pour les membres du Conseil d'Administration** (candidat·e·s souhaitant être renouvelé·e·s, nouveaux candidat·e·s).

Six membres du CA, élu.e.s pour trois ans en 2021 viennent à échéance de leur mandat :

- Deux membres du CA élu.e.s en 2021 ne se représentent pas pour des raisons de disponibilité personnelle : Clémentine Delval et Hervé Judéaux.
- Quatre membres du CA, dont le mandat vient à échéance en 2024, présentent leur candidature à un nouveau mandat : Marie Prémartin, Pascal Riffonneau, Fanch Ruellan, René Vernay.
- Deux nouveaux candidats se présentent en 2024: Aïcha Ait Mhand, Xavier Brisbois.

Le CA peut être constitué au maximum de 21 membres. 1 poste était vacant en 2024.

- Il est proposé à l'ADAV, association très active qui participe à de nombreux partenariats avec Rue de l'Avenir, de désigner un représentant au CA si elle le souhaite. Son président Yannick Paillard est favorable à cette proposition et précisera ultérieurement le représentant désigné par l'ADAV.

L'élection des membres du CA est effectuée par l'ensemble des personnes présentes, qui disposent également des pouvoirs transmis par les adhérents qui n'ont pu se déplacer pour participer à cette AG.

**Candidatures et votes :**

Aïcha Ait Mhand	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu.e
Xavier Brisbois	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Marie Prémartin	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu.e
Pascal Riffonneau	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Fanch Ruellan	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
René Vernay	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Représentant.e ADAV	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu.e

**Le Conseil d'administration renouvelé en 2024 est désormais composé de 21 membres.**

**2.2 Questions et suggestions transmises au Bureau en vue de l'AG 2024**

Néant

### 3 Réunion du Conseil d'Administration – Élection du Bureau

Le Conseil d'Administration nouvellement élu, s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale samedi 8 juin de 16h à 16h30, avec pour objet **l'élection du Bureau**.

- Les 21 membres du Conseil d'Administration nouvellement élus sont électeurs du Bureau.
- 9 membres présents au CA de ce jour, participent à l'élection du Bureau (le quorum statutaire est fixé à 1/3 de membres présents du CA) :  
Aïcha Ait Mhand , Anne De Beaumont, Anne Faure, Abel Guggenheim, Frédéric Héran, Jean-François Hogu, Denis Moreau, Marie Prémartin, Pascal Riffonneau.
- 7 Membres du CA, non présents, participent à l'élection du Bureau par procuration :  
Yvon Bellec, Raphaëlle Bergerot, Xavier Brisbois, Christian Machu, Frédérique Prédali, René Vernay, Philippe Zanolla.
- 5 membres du CA n'ont présents et n'ayant pas adressé de procuration ne participent pas à l'élection du Bureau : Mathieu Augé, Fabien Bagnon, Fanch Ruellan, Maurice Zytnicki, représentant.e ADAV.

Les huit membres actuels du Bureau sont candidats au renouvellement de leur mandat, en conservant leur mission respective : Anne De Beaumont , Anne Faure, Jean-François Hogu, Denis Moreau, Frédérique Prédali, Marie Prémartin, Pascal Riffonneau, Philippe Zanolla.

**L'élection du Bureau est faite à main levée, à l'unanimité des 9 membres présents du CA** (Indiqués ci-dessus, et détenteurs des procurations), sur la liste et les fonctions des huit candidats suivants au Bureau :

Anne Faure	Présidente
Marie Prémartin	Vice-présidente
Jean-François Hogu	Trésorier
Denis Moreau	Secrétaire général
Anne De Beaumont	Membre
Frédérique Prédali	Membre
Pascal Riffonneau	Membre
Philippe Zanolla	Membre

**Le Bureau de Rue de l'Avenir 2024 est composé de 8 membres.**

**Rue de l'Avenir, pour une ville plus sûre, plus solidaire,  
plus agréable à vivre !**